

	<p>Managementhandbuch Gruppenzertifizierung Waldbewirtschaftung</p> <p>inspection de sécurité et informations des maladies</p>	<p>M201-05V</p> <p>Seite 1 von 3</p>
---	---	---

RÉSUMÉ:

Suite de plusieurs contrôles nous sommes obligés de contrôler régulièrement pour le bien-venue de nos collaborateurs et de son entourage.

Nous devons parler régulièrement de la sécurité et des maladies typiques en forêt.

Nous devons maintenir la documentation de branche.

1. But

En tant que chef d'entreprise, vous avez déjà procédé à des activités de surveillance et de contrôle de votre personnel, des entreprises mandatées, sous-traitantes, des surfaces d'abattage de votre entreprise forestière propre, mais aussi dans les forêts privées comme forestier de triage.

Des inspections de sécurités et des informations régulières des maladies professionnelles sont nécessaires dans le cadre de la solution forestière de groupe comme dans le cadre de la certification, ainsi que divers autres contrôles. Même si en tant que chef d'entreprise, vous êtes souvent sur le terrain vous-même, un regard critique de contrôle de votre part est nécessaire.

Cet aide-mémoire vous aidera à élaborer un système de contrôle au niveau de l'entreprise, système sans faille importante et sans travaux inutiles.

2. Procédure des inspections et contrôle en matière de sécurité

(Selon le classeur TOP de la solution de groupe)

- Préparation: Quels points vont-être contrôlés? -> peu mais dans des domaines clairement définis.
- Informer au préalable les collaborateurs, entreprises, propriétaires privés de forêts, etc. expliquer pourquoi ce contrôle est nécessaire pour la sécurité au travail et l'amélioration de la qualité (pas de chicanerie)
- Constatation sur place, au dépôt d'entreprise, etc.
- Prise de contact avec les personnes concernées: Faire l'éloge, exposition des problèmes, écouter leur point de vue.
- Résumé des résultats consigné par écrit.
- Deuxième contrôle pour démontrer l'importance de la sécurité et qualité.
- Post-contrôle des points sujets à réclamation, pour montrer que la sécurité et la qualité du travail sont de réels objectifs.

3. Fréquences des inspections et documentation

3.1 Contrôle de sécurité au moins une fois par mois

Les inspections concernant la sécurité au travail sont à mener au moins une fois par mois par lieu de travail, plus souvent lors de travaux délicats (façonnage de chablis) ou dangereux (par ex. le long de lignes de chemin de fer). Autres contrôles selon nécessités.

3.2 Documentation nécessairement sous forme écrite, table simple

Date	Heure	Lieu	Personnes	Nature des travaux	Point de contrôle	Résultats, mesures, remarques
16.9.2000	16.15	Romont / Granges	Jean, Jacques, forestier diplômé, forwader	Abattage intermédiaire	Organisation de l'abattage, mesures de barrage	->OK. -> à cause forwader, triopan sur la route nécessaire

4. Points de contrôle

4.1 Toujours

- Soi-même être exemplaire (p.ex.: toujours 2 casques dans la voiture).
- Vos collaborateurs sont-ils instruits régulièrement des dangers ainsi que du comportement à observer en matière de sécurité au travail?
- Connaitre et utiliser le service de sauvetage.
- Chaque collaborateur porte sa carte d'urgence sur soi.
- **Parler, surtout avec des collaborateurs nouveaux, des dangers et des maladies de travail**
- **Faire l'éloge pour la bonne qualité de travail et un bon comportement en matière de sécurité du travail**
- **Sanctions lors de négligences du point de vue sécurité, propositions d'amélioration.**

4.2 PERSONNEL PROPRE ET SOUS-TRAITANTS

(selon le classeur TOP de la solution de groupe)

- Outillage nécessité
- Niveau de technicité
- Etat, rangement
- Entretien, réparations
- Organisation de l'entreprise
- Organisation du travail
- Conditions de travail
- Exécution des travaux
- Conduite du personnel
- Formation et formation professionnelle

4.3 ENTREPRENEUR

- Exigences de qualité inhérentes au contrat (par ex. dégâts au sol, passage sur le sol forestier, dégâts au peuplement et/ou rajeunissement, aux installations de loisirs, biotopes, etc.)
- Coordination de la sécurité au travail lorsque plusieurs entrepreneurs, resp. entreprises forestières sur le même lieu de travail
- Mesures de barrage, signalisation, sécurité de tiers
- Organisation des travaux (Utilisation de tronçonneuse = jamais une personne seule)
- Utilisation de carburants spéciaux, huile de chaînes biologique, huiles hydrauliques biologiques

4.4 ESPACE D'ABATTAGE

(voir aussi la brochure SUVA „Professionnels dans la propre forêt“)

- Formation
- Equipement

- Organisation du travail (Utilisation de tronçonneuse = jamais une personne seule)
- Utilisation de carburants spéciaux, huile de chaînes biologique, huiles hydrauliques biologique

4.5 FORET PRIVEE

(voir aussi la brochure SUVA „Professionnels dans la propre forêt“)

- Formation
- Equipement
- Respect des normes de sécurité (ci-inclus les barrages, signalisation)
- Autorisation d'abattage
- Conditions exigées pour le rajeunissement et l'entretien
- Dégâts au peuplement et/ou rajeunissement
- Passage sur les sols forestiers, dégâts au sol
- Organisation du travail (Utilisation de tronçonneuse = jamais une personne seule)
- Utilisation de carburants spéciaux, huile de chaînes biologique, huiles hydrauliques biologique

5. Comportement en matière de sécurité au travail

(Extrait des Checklistes SUVA 67044.f et 66087.f)

L'Homme ne fonctionne pas comme une machine. Il se fatigue, est passible d'inattention, est sujet à l'erreur. Il rejette l'idée de l'accident. Par contre l'Homme est capable de s'adapter à des situations nouvelles et inattendues. Si vous prenez l'Homme comme il est, que vous lui créez un environnement de travail humain, vous avez contribué de façon majeure à la sécurité du travail. Répondez sincèrement aux questions suivantes:

- Les dangers sont-ils reconnaissables et reconnus par vos collaborateurs?
- Vos collaborateurs sont-ils instruits régulièrement des dangers ainsi que du comportement à observer en matière de sécurité au travail?
- La météorologie est-elle prise en compte?
- Les pauses sont-elles suffisantes et réparties régulièrement sur la journée de travail?
- La sécurité est-elle suffisante même en cas d'une inattention?
- Les travaux monotones sont-ils évités le plus possible?
- L'agitation inutile, le stress malade est-il évité?
- Parlez-vous à vos collaborateurs lorsque vous avez l'impression que des problèmes sont dus, par ex. à la drogue ou l'alcool, le tabac?
- Vos collaborateurs reçoivent-ils des appréciations par rapport à la qualité de leur travail et leur comportement du point de vue sécurité au travail (Faire l'éloge pour la bonne qualité de travail et un bon comportement en matière de sécurité du travail, sanctions lors de négligences du point de vue sécurité, propositions d'amélioration)?
- Vos collaborateurs peuvent-ils se comporter exemplairement en matière de sécurité au travail sans que puisse leur être reproché quoi que ce soit (par ex. lenteur du travail)?
- Vos collaborateurs ont-ils droit à la cogestion dans leur travail et en ce qui concerne la sécurité au travail?
- Le comportement des supérieurs est-il exemplaire?

Reconnaissez-vous les problèmes liés à la sécurité, avant l'accident? Cherchez-vous les mesures destinées à une constante amélioration, contrôlez-vous, respectivement poussez-vous vos collaborateurs à un bon comportement en matière de sécurité au travail ?